

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC 250206 019

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE POUR L'ANNÉE 2025

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°MLDC_240510_060 du 10 mai 2024, relative au renouvellement de l'adhésion à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) Lodève,

CONSIDÉRANT que l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) vise trois objectifs :

- capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode,
- accompagner les territoires volontaires pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation,
- favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, la création d'un droit d'option par la loi,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de renouveler l'adhésion à l'Association TZCLD Lodève pour l'année 2025, pour un montant de dix-mille euros (10 000 €),

- **ARTICLE 2** : d'imputer la dépense correspondante au budget, chapitre 11, article 6281,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250206-lmc116165-AR-1-

1
Date de télétransmission : 06/02/25
Date de publication : 12/02/2025
Date de notification aux tiers : 13.02.2025
Moyen de notifications aux tiers : Mail

Fait à Lodève, le six février deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



par empêchement
Ludovic ROS
Premier adjoint

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



TERRITOIRE
**ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**
LODÈVE

Bulletin d'adhésion 2025

TZCLD Lodève, sise 1 place Francis Morand 34700 Lodève, L'association « Association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée Lodève » a pour objet de lutter contre la privation durable d'emploi sur la ville de Lodève et de favoriser le développement du territoire. L'association a pour objectif de mener des actions novatrices et coordonnées en faveur de la création d'emploi local et du développement territorial.

Informations de l'adhérent

Raison sociale :MAIRIE DE LODÈVE.....
Numéro SIREN :21340142500011.....
Forme juridique : ...COMMUNE.....
Contact :mairie@lodeve.com.....

Cotisation et données personnelles

La cotisation s'élève à 10 000 euros annuels. L'adhésion est valable jusqu'au 31/12/2025.

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Engagements de l'adhérent

Je soussigné(e), Ludovic CROS, représentant de la Mairie de Lodève certifie vouloir adhérer à l'association. J'ai pris connaissance de l'objet et des statuts de l'association, Je suis pleinement informé de mes droits et devoirs en tant qu'adhérent et les accepte sans aucune réserve.

Fait à Lodève le / /

Nom, prénom et signature du représentant légal de l'adhérent

(précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Ludovic CROS
Premier Adjoint
de la Mairie de Lodève